

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 17/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET: CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE MASQUES EN TISSU

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Commande publique et notamment le articles L 2113-6 à L 2113-8,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la convention de groupement de commande passée avec les communes,

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation des besoins et d'optimisation financière, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les communes du territoire ont recouru, pour la passation d'un marché relatif à la fourniture de masques en tissu, à la procédure de commande publique permettant la mise en place d'un groupement de commandes,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a été désignée comme coordonnateur du groupement,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par le fournisseur pour tenir ses engagements de livraison, et dans la mesure où l'Etat remboursera une partie de ces

Date de réception préfecture : 17/06/2020

achats à la CACP, il est proposé que la CACP prenne à sa charge l'intégralité de la dépense, et mette ces masques gratuitement à disposition des communes,

DECIDE:

- 1/ DE PRENDRE à la charge de la CACP l'intégralité de la dépense afférente à l'achat de masques en tissu, et de les mettre gratuitement à la disposition des communes,
- 2/ DE PRENDRE toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision et le cas échéant de signer l'ensemble des actes afférents,
- **3/ QUE** la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 12 juin 2020

Le Président

Dominique LEFEBVRE